

Melun

Session : Janvier 2018

Année d'étude : Deuxième année de licence en A.E.S

Discipline : *Droit civil 1 (les obligations)*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours :
M. Thomas PIAZZON

Document(s) autorisé(s) : Code civil

Vous traiterez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1

Commentaire de l'article 1169 du Code civil, ci-dessous reproduit :

« Un contrat à titre onéreux est nul lorsque, au moment de sa formation, la contrepartie convenue au profit de celui qui s'engage est illusoire ou dérisoire. »

Sujet n° 2

Dissertation :

La prise en compte de la justice contractuelle par l'ordonnance du 10 février 2016